

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 OCTOBRE 2018**

Le trente octobre deux mille dix-huit, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 24 octobre 2018.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHARTIER Patricia, LEDOUX Nadine, MM. DUPEU Laurent, FOUCHE Patrick, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusés : Mme HERAULT Laurence, Mme PIOT Marylène (pouvoir à M. DUPEU Laurent), M. BROSSEAU Christophe (pouvoir à M. PETIT Yannick).

#### **1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Pierre RIPOLLI est désigné secrétaire de séance.

#### **2 – APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les élus n'ayant pas de remarques à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2018.

#### **3 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION**

Deux agents MM. CHAUVIN Pascal et SAVARIAU Fabien vont prochainement effectuer une formation au CFPPA Poitiers de Venours, d'une journée, dans le cadre de leur travail, pour habilitation AIPR « opérateur », travail en sécurité auprès des réseaux.

Sur proposition du maire, les élus décident de prendre en charge :

- Les frais de formation d'un montant total de 116,66 €
- Le remboursement des frais de restauration facturés aux agents soit 7,60 € le repas par agent,
- Le remboursement des frais de déplacement, pour utilisation d'un véhicule personnel, au vu du kilométrage effectué, en fonction de l'arrêté du 3 juillet 2006, fixant le taux des indemnités kilométriques.

Les frais de restauration des deux agents au vu des factures transmises.

#### **4 – PROPOSITION PROGRAMME INFORMATIQUE ECOLE 2019**

Madame Nadine LEDOUX, adjointe chargée des affaires scolaires, annonce que l'Education Nationale met en place un programme en 2019, permettant aux écoles de se doter de matériel informatique.

Elle a rencontré à ce sujet, M. Dudognon (conseiller pédagogique départemental auprès de l'Inspection Académique) le 19 octobre dernier. La prise en charge pourrait être de 50 % du coût du matériel avec un maximum de 7 000,00 € pour l'Etat.

Les élus souhaitent inscrire la commune à ce programme.

Madame LEDOUX Nadine est chargée de poursuivre la démarche. M. Dudognon se charge du dossier qui doit être déposé à la l'inspection académique des Deux-Sèvres avant le 16 novembre.

M. Dudognon viendra rencontrer les enseignants pour connaître leur avis sur ce projet, notamment sur l'acquisition de tablettes pour les enfants de maternelle. Les enseignants n'y sont pas forcément favorables.

M. Rousseaux Patrick précise que le niveau des enfants en langue française est catastrophique, alors mettre des ordinateurs en maternelle, il n'en voit pas l'utilité.

Mme LEDOUX Nadine fait remarquer que les enfants, depuis une trentaine d'années, ont perdu 800h de cours de français sur une scolarité complète du CP au BAC.

M. DUPEU Laurent : les enfants ont des téléphones portables trop tôt et ont prévoit des tablettes à l'école.

Monsieur NIVAU précise qu'il ne souhaite pas que le budget 2019 supporte une dépense supérieure à 7 000,00 €.

## 5 – **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2018**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que certains articles inscrits sur le budget 2018 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer pour la fin de l'année 2018, certains virements de crédits ou vote de crédits supplémentaires.

Les conseillers municipaux acceptent de prévoir les modifications suivantes :

Libellé	Art.	Montant Dépenses	Art.	Montant Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
Dépenses imprévues	022	- 31 900,00 €		
Fournitures non stockées	60628	8 000,00 €		
Fournitures Petit équipement	60632	-8 000,00 €		
Maintenance	6156	7 000,00 €		
Rémunérations principales	64111	3 500,00 €		
Rémunérations pers. Non titulaire	64131	2 500,00 €		
Contingent Autres contributions SAMP Assainissement	65548	25 100,00 €		
Subvention aux associations (Mme ROBIN pr 4L Trophy)	6574	200,00 €		
Fds dal Taxes additionnelles Droits Enregistrement			7381	6 400,00 €
<b>total</b>		<b>6 400,00 €</b>		<b>6 400,00 €</b>

Libellé	Art.	Montant Dépenses	Art.	Montant Recettes
<b>Section d'investissement</b>				
Opération sous mandat Dépenses	4581	3 300,00 €		
Subvention investissement (reversée groupement com-	1323	12 951,00 €		

mandes)				
Subvention DETR (reversée groupement com- mandes)	1341	16 700,00 €		
Terrain bâti	2115	15 500,00 €		
Construction hôtel de ville	21311	6 000,00 €		
Construction bâtiment scolaire	21312	22 482,00 €		
Construction autres bâtiments pu- blics	21318	5 375,00 €		
Subvention STDIL			1321	7 480,00 €
Subvention DETR			1341	112 863,00 €
Autres subventions Département			1383	-85 035,00 €
Opérations sous mandats recettes			4582	47 000,00 €
<b>Total</b>		<b>82 308,00 €</b>		<b>82 308,00 €</b>

Bien que les élus aient voté ces chiffres, une discussion a lieu au sujet de la contribution au SAMP (Service d'assainissement Pays Mellois) de 25 100 €.

M. le maire fait savoir qu'il s'agit d'un versement unique.

M. FOUCHE Patrice est d'avis de ne pas payer cette contribution et s'en servir de négociation avec la communauté de communes Mellois en Poitou qui a fortement augmenté ses taux d'imposition.

M. ROUSSEAU Patrick n'est pas d'accord avec cette position. La station d'épuration de Fressines a coûté plus d'un million d'euros. Il compare ce que payent les habitants de Fressines et le coût de la station à un million d'euros. Cela aurait coûté beaucoup plus cher à la commune si la compétence n'avait pas été transférée. Un versement unique de 25 000,00 € n'est pas excessif en comparaison. Il représente la commune en tant que délégué au SAMP. Il se sent mal placé de ne pas payer la contribution.

Mme LEDOUX préférerait payer mais avec un retour de Mellois en Poitou.

M. FOUCHE reste sur sa position, Mellois en Poitou a voté une augmentation des taux d'imposition considérable. La commune paye le transfert de la compétence école qu'elle n'a pas donnée. Ne pas payer est une piste pour récupérer de l'argent au sein de la communauté de Mellois en Poitou, sans impacter les autres communes.

Après un large débat, M. le maire souhaite un vote pour ou contre le paiement de la contribution mais plusieurs élus pensent s'abstenir, ils souhaitent plus d'informations. M. NIVAU propose, lors d'une prochaine rencontre avec le président de la Communauté de Communes, de lui faire comprendre que cette échéance pourrait être mise en discussion si des solutions plus avantageuses n'étaient pas trouvées dans le pacte fiscal financier.

Le vote, sera donc remis lors d'un autre conseil.

## **6 –ARRETES MUNICIPAUX**

Pour faire suite aux discussions du dernier conseil municipal, Monsieur le maire annonce qu'il a pris deux arrêtés. L'un concernant le stationnement gênant sur les espaces verts de la commune, l'autre sur la présence d'animaux errants et déjections sur les voies publiques et espaces verts. Dans chaque cas, les contrevenants se verront appliqués une amende de 35 €.

Un avenant à la régie communale sera nécessaire pour encaisser les amendes.

## **7 – COMMISSION ACCESSIBILITE SECURITE**

Monsieur NIVAU souhaite qu'une commission soit programmée le 22 novembre à 18h30 pour travailler le programme 2019. M. ROUSSEAUX veut bien s'investir auprès de cette commission mais regrette le manque de considération des élus qui ont annulé au dernier moment, plusieurs commissions, sans pour autant les remplacer.

## **8 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT MELLOIS EN POITOU**

Il est rappelé que chaque élu a reçu, par courrier électronique, courant octobre, une invitation à assister à un conseil de développement du Pays Mellois pour participer au développement du nouveau territoire. M. NIVAU encourage les élus à assister à cette réunion.

## **9 – ORGANISATION CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018**

Pour commémorer le centenaire de l'armistice de 1918, un piquet d'honneur de l'ENSOA de St-Maixent l'Ecole sera présent à la cérémonie. Celle-ci débutera à 10 h précises, rassemblement place de la bascule à 9h45. Un apéritif plus conséquent sera proposé aux présents. Le monument aux morts a été rénové. Une déviation sera prévue par la rue du Moulin et la rue des Souterrains, en laissant l'accès à la boulangerie.

## **10 RECRUTEMENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 28 août 2018, créant un poste dans le but de remplacer un agent devant faire valoir ses droits à la retraite fin juin 2019.

Après entretien de plusieurs candidates (5 au total dont 1 désistement le jour-même), le jury chargé de la sélection a retenu, à l'unanimité, Madame Laurence TOISAT.

Madame TOISAT effectuera un Contrat à Durée Déterminée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, au 30 juin 2019, date de départ de l'agent en poste actuellement. Elle sera rémunérée sur le grade d'adjoint administratif, sur une durée hebdomadaire de travail de 35h. Elle sera stagiaire au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les conseillers émettent un avis favorable au choix du jury et chargent Monsieur le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Les frais engagés par ce recrutement ont été prévus sur le budget 2018.

Mme TOISAT Laurence est domiciliée à Ste Néomaye. Elle travaille actuellement à la mairie de Ste Néomaye.

M. PETIT Yannick : pourquoi Mme TOISAT quitte Ste Néomaye ?

M. NIVAU : oui, Mme TOISAT souhaite évoluer en compétences en intégrant le secrétariat de mairie de Fressines et diversifier les missions.

L'arrivée d'une collègue au secrétariat permettra d'apporter un peu d'oxygène en cette fin d'année d'autant plus importante avec la fermeture de la Trésorerie de Celles-Sur-Belle.

## **11 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Information/M. FOUCHE Patrice

- Le Fressines Infos sera prêt demain en fin de journée.

A ce sujet, les élus sont étonnés d'avoir lu, dans le Fressines Infos, la mise en place d'une alarme anti intrusion avec vidéo à l'école. M. FOUCHE explique qu'il a mis cet article pour éviter les

intrusions et dégradations dans l'enceinte de l'école. Une alarme existe mais aucune vidéo n'a été installée.

- Demande de Mme ROBIN Nina pour une subvention pour participation au 4L Trophy avec son école (Université Paris Sud). Accord des élus pour une subvention de 200,00 €. A mettre sur la décision modificative.

\* Téléthon 2018 : le 8 décembre. Prochaine réunion de préparation le 8 novembre. Un bon pour 100 € d'achat à l'établissement Intermarché de Celles-Sur-Belle sera fait pour plusieurs lots.

#### Ecole/Mme LEDOUX Nadine

\* Rencontre entre le maire, Mme LEDOUX et les agents a eu lieu. La rentrée s'est bien passée. Mme JANVIER Christine est bien intégrée. Mme POTHET Annick ATSEM de la classe de Mme Gazeau, intervient aussi dans celle de M. Fouchier 1h par jour le matin et l'après-midi à la demande. Mme SAVARIT Sylvie fait savoir qu'il y a un manque d'autorité dans la classe car l'enseignante est une remplaçante. L'enfant BERTRAND Noham, mal voyant, est bien intégré.

Achat d'un réfrigérateur pour la garderie.

Mme LEDOUX rencontrera les deux agents qui font les APS (Activités Péri Scolaires) suite à un petit problème d'organisation pour les APS.

\* Rencontre a eu lieu avec le nouveau bureau de l'APE (Association de Parents d'Elèves). Un point sur les différentes activités et sur le problème de l'USEP qui ne peut encaisser les chèques pour les enfants qui font sport le vendredi soir sur le temps des APS.

\* Il semblerait que certains enseignants souhaiteraient reprendre les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Si c'était le cas, cela pourrait entraîner un dysfonctionnement au niveau des APS.

#### CCAS/Mme CHARTIER Patricia

- La prochaine réunion est repoussée au 13 novembre.

- Repas de fin d'année avec les agents, les bénévoles de la bibliothèque. Mme LEDOUX le fixe au mercredi 19 décembre.

- Un colis de fin d'année sera offert aux agents, bénévoles de la bibliothèque et la diététicienne qui apporte une aide à l'élaboration des repas de cantine.

- Un bon d'achat compensant la prime qu'ils ne peuvent obtenir sera offert aux agents en CDD, Le calcul sera fait pour le prochain conseil.

#### Voirie-bâtiments/M. Texier Alain

- Rampe accessibilité école terminée. Il ne reste plus que la rambarde à poser.

- Cimetière : concassage des cailloux par la régie. L'entreprise Bonneau fera ensuite le compactage.

- Portes et fenêtres de l'école sont remplacées. Problème avec le barillet de la classe 4. Il ne peut être mis le même barillet qu'aux autres portes. Ce n'est vraiment pas pratique. M. NIVAU demande à M. TEXIER de prévoir un devis sur 2019 pour le changement de tous les barillets de l'école, permettant ainsi d'avoir la même clef pour toutes les ouvertures.

- Porte salle des fêtes (petite salle). Erreur de dimensions. L'entreprise doit la refaire.

- Portes drapeaux en confection. Ils seront prêts pour la cérémonie du 11 novembre.

- Recensement des puits et lavoirs en cours avec le syndicat des eaux du Vivier, cellule « protection de la ressource en eau ».

## **12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Remerciements aux agriculteurs qui ont aidé au décapage et transport de la terre végétale pour l'aménagement du futur parking du cimetière communal. Il sera organisé un apéritif dînatoire

le vendredi 16 novembre, au secrétariat de mairie, en présence des agriculteurs, des agents et des élus.

- Accord du prêt gratuit de la salle des fêtes au CPI (Centre de Première Intervention) du Lambon

Le vendredi 4 janvier 2019. Les élus qui assisteront à la cérémonie seront sollicités pour le ménage, la salle étant louée le lendemain.

- Réorganisation de la protection incendie du territoire : la commune est divisée en deux. Le Sud est couvert par le CPI du Lambon ; Le Nord par le CPI Arc en Sèvre.

- Un courrier de M. PIERRON Stéphane, maire de Vouillé, a été transmis au secrétariat en recommandé. M. le maire de Vouillé demande si l'aménagement de la rue des Maisons Neuves est toujours d'actualité en partenariat avec Fressines. M. NIVAU rappelle que ce projet est toujours d'actualité mais qu'il avait été programmé pour la fin de mandat, c'est-à-dire sur le budget 2020. Une réponse sera faite en ce sens. M. le maire estime qu'il faudra rester vigilant quant au problème de la rue des Levries par la VC n°22 pour lequel les élus ont répondu par la négative (cf. dernier conseil). Pour la rue des Maisons Neuves, M. NIVAU ne souhaite pas un projet énorme mais plus simplement revoir l'écoulement des eaux et réfection du revêtement. M. PETIT Yannick (domicilié non loin de la rue en question) rejoindra le maire et M. TEXIER pour le travail sur ce projet.

- Lors de la prochaine réunion de bureau sera abordé le départ en retraite de M. GIRAUD Maurice.

- Commune nouvelle : St Médard qui intègre Celles-Sur-Belle. Nom : Celles-Sur-Belle.

- Futur regroupement : Aigonnay, Mougou, Ste Blandine, Thorigné prendront le nom de « Aigondigné ».

- M. ROUSSEAUX Patrick annonce le décès, ce matin, de M. BOUTIN Jacky domicilié à Bougouin.

- M. ROUSSEAUX fait savoir qu'un quatrième accident s'est produit entre chez lui et son voisin, dans la montée de Bougouin. La commission de sécurité s'est réunie mais n'a pas fait de propositions. Le maire explique qu'il s'agit de la départementale et que celle-ci est de la responsabilité du département. Il avait été dit qu'une concertation devrait avoir lieu entre la commune et le service route du département, ce qui n'a pas eu lieu. M. NIVAU appellera ce service. Il demande aussi l'indulgence des élus, au vu de la masse de dossiers à traiter, en plus de son travail.

- M. ROUSSEAUX : problème avec le miroir dans le virage dangereux à Bougouin. Actuellement, ce miroir est positionné provisoirement, il a été ôté de son support habituel, certainement pour travaux. Malgré, là aussi, que ce soit de la responsabilité du département, il sera demandé aux agents communaux de modifier un peu son orientation pour plus de fonctionnalité.

Fin de la séance à 22h45.